

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Permethrin Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Rue de Lyons
27460 IGOVILLE France

Téléphone : +33 (0)2 32 98 92 70

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

pénétration dans les voies respiratoires.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)
Xylène
Perméthrine (ISO)
Éthoxylates de 4-nonylphénol

Étiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

|| Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

|| Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Muta. 1B; H340 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	60 - 70
Xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412 Estimation de la toxicité aiguë	6 - 16

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

		<p>Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg</p>	
Perméthrine (ISO)	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	<p>Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 480 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 2,3 mg/l</p>	11,76
Éthoxylates de 4-nonylphénol	127087-87-0	Repr. 2; H361 Aquatic Chronic 2; H411	8,4
Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié	70528-83-5 274-654-2	<p>Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 404 mg/kg</p>	2,52

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

- médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Peut induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

||| Ce produit contient un pyréthroïde.
L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Composés chlorés
Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Oxydes de métaux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016



Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Mesures d'hygiène : Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
: Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Consserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder
aires de stockage et les con- sous clef. Consserver hermétiquement fermé. Consserver dans
teneurs un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
en commun Oxydants forts
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
Gaz
Substances et mélanges extrêmement toxiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm	FR VLE

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

			221 mg/m ³	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Perméthrine (ISO)	52645-53-1	VME	1 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
		TWA	80 µg/m ³ (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	800 µg/100 cm ²	Interne

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	442 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.
Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166
- Protection des mains
- Matériel : Gants résistant aux produits chimiques
- Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influencer sur le choix de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 14387
- Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)
-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
Couleur : clair
Odeur : aromatique
Seuil olfactif : Donnée non disponible
-

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 51,1 °C

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 6,69

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : émulsionnable

Coefficient de partage: n-octano/eau : Non applicable

Pression de vapeur : 15 mmHg (25 °C)

Densité relative : 0,870 - 0,880 (25 °C)

Densité : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

|| Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Liquide et vapeurs inflammables.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,61 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.523 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Avis d'expert
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Perméthrine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 480 - 554 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 404 - 1.980 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Irritation de la peau

Xylène:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Irritation de la peau

Perméthrine (ISO):

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Pas d'irritation de la peau

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Pas d'irritation de la peau
|| Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 404
|| Résultat : Irritation de la peau
|| Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

|| Espèce : Lapin
|| Méthode : OCDE ligne directrice 405
|| Résultat : Pas d'irritation des yeux

Xylène:

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Perméthrine (ISO):

|| Espèce : Lapin
|| Résultat : Pas d'irritation des yeux

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Espèce	: Rat
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Effets irréversibles sur les yeux
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Type de Test	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: négatif

Xylène:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Souris
Résultat	: négatif

Perméthrine (ISO):

Type de Test	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: positif

||Evaluation : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
	Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
	Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Analyse d'échange de chromatides soeurs sur spermatogonies
	Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: positif
Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Résultat(s) positif(s) de tests de mutagenicité in vivo sur des cellules germinales héréditaires chez les mammifères

Xylène:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
	Résultat: négatif
	: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
	Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
	Résultat: négatif
	: Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère
	Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)
	Espèce: Souris
	Voie d'application: Contact avec la peau
	Résultat: négatif

Perméthrine (ISO):

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
		Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif
		Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif
		Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro Résultat: négatif
		Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Résultat: négatif
		Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Souris Résultat: négatif
		Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo) Espèce: Souris Résultat: négatif
		Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Rat Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif
		Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Résultat: positif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
-----------------------	---	--

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Souris
Voie d'application : Contact avec la peau
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : positif

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences sur des animaux

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Xylène:

|| Espèce : Rat
|| Voie d'application : Ingestion
|| Durée d'exposition : 103 semaines
|| Résultat : négatif

Perméthrine (ISO):

|| Espèce : Rat
|| Résultat : négatif

|| Espèce : Souris
|| Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

|| Effets sur la fertilité : Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

|| Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Xylène:

|| Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

|| Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif

Perméthrine (ISO):

|| Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

|| Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

||| Développement du fœtus : avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

||| Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

||| Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

||| Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

||| Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Xylène:

||| Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Xylène:

||| Voies d'exposition : Inhalation (vapeur)
||| Organes cibles : Système acoustique
||| Evaluation : Des effets significativement dangereux pour la santé sont

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

||| démontrés chez les animaux à des concentrations >0,2 à 1 mg/l/6h/d.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

||| Espèce : Rat
||| LOAEL : 500 mg/kg
||| Voie d'application : Ingestion
||| Durée d'exposition : 28 jours

Xylène:

||| Espèce : Rat
||| LOAEL : > 0,2 - 1 mg/l
||| Voie d'application : Inhalation (vapeur)
||| Durée d'exposition : 13 Sem.
||| Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

||| Espèce : Rat
||| LOAEL : 150 mg/kg
||| Voie d'application : Ingestion
||| Durée d'exposition : 90 jours

Perméthrine (ISO):

||| Espèce : Rat
||| NOAEL : 0,2201 mg/l
||| Voie d'application : Inhalation
||| Durée d'exposition : 90 jours

||| Espèce : Rat
||| NOAEL : 175 mg/kg
||| Voie d'application : Ingestion
||| Durée d'exposition : 90 jours

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

||| Espèce : Rat
||| LOAEL : 150 mg/kg
||| Voie d'application : Ingestion
||| Durée d'exposition : 90 jours
||| Méthode : OPPTS 870.3100
||| Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Xylène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes : NOEC : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - < 1 mg/l
Durée d'exposition: 35 jr
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL10: > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Perméthrine (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,00079 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,0001 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,13 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0023 mg/l

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

	Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10.000
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,00041 mg/l Durée d'exposition: 35 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0047 µg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10.000
Éthoxylates de 4-nonylphénol:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 8,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 : > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 62 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
	NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 94 %
Durée d'exposition: 25 jr

Xylène:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Perméthrine (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,16
Remarques: Calcul

Perméthrine (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 570

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,67

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): < 100
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

||

Calcium bis(dodécylbenzènesulfonate), ramifié:

|| Coefficient de partage: n- : Remarques: Non applicable
| octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Composants:

Éthoxylates de 4-nonylphénol:

|| Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

|| Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
| Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
| Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
| Ne pas jeter les déchets à l'égout.
|| Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1993
ADR	: UN 1993
RID	: UN 1993
IMDG	: UN 1993
IATA	: UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Xylène)
ADR	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Xylène)
RID	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique léger (pétrole), Xylène)
IMDG	: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, Xylene, Permethrin (ISO))
IATA	: Flammable liquid, n.o.s. (Solvent naphtha (petroleum), light aromatic, Xylene)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	
IATA	: 3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: F1
Numéro d'identification du danger	: 30

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

	Étiquettes	:	3
ADR			
	Groupe d'emballage	:	III
	Code de classification	:	F1
	Numéro d'identification du danger	:	30
	Étiquettes	:	3
	Code de restriction en tunnels	:	(D/E)
RID			
	Groupe d'emballage	:	III
	Code de classification	:	F1
	Numéro d'identification du danger	:	30
	Étiquettes	:	3
IMDG			
	Groupe d'emballage	:	III
	Étiquettes	:	3
	EmS Code	:	F-E, <u>S-E</u>
IATA (Cargo)			
	Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
	Instruction d'emballage (LQ)	:	Y344
	Groupe d'emballage	:	III
	Étiquettes	:	Flammable Liquids
IATA (Passager)			
	Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355
	Instruction d'emballage (LQ)	:	Y344
	Groupe d'emballage	:	III
	Étiquettes	:	Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : oui

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

RID
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Éthoxylates de 4-nonylphénol (Numéro sur la liste 46b, 46a.)
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (Numéro sur la liste 29, 28)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Éthoxylates de 4-nonylphénol

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Perméthrine (ISO)
Éthoxylates de 4-nonylphénol

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Éthoxylates de 4-nonylphénol

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et	2.500 t	25.000 t
----	---	---------	----------

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 65, 84, 4 bis

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331, 4510, 4734

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non déterminé

DSL : non déterminé

IECSC : non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	:	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	:	Peut provoquer le cancer.
H361	:	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Muta.	:	Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-

Permethrin Formulation

Version 4.0 Date de révision: 04.04.2023 Numéro de la FDS: 829657-00017 Date de dernière parution: 01.10.2022
Date de la première version publiée: 02.08.2016

péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZLoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Muta. 1B	H340
Carc. 1B	H350
Repr. 2	H361
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Acute 1	H400

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Permethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01.10.2022
4.0	04.04.2023	829657-00017	Date de la première version publiée: 02.08.2016

Aquatic Chronic 1

H410

Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR